



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1876 (2009) par laquelle le Conseil de sécurité a établi le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et de la résolution 1949 (2010), par laquelle il a renouvelé le mandat de ce bureau et m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de la situation en Guinée-Bissau et des progrès accomplis dans l'exécution du mandat. Le rapport couvre les principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 15 février 2011 (S/2011/73).

II. Principaux faits nouveaux survenus en Guinée-Bissau

A. Évolution de la situation politique et militaire et de la sécurité

2. La période considérée a été marquée par un certain nombre d'événements positifs qui ont contribué à la stabilité politique générale du pays. Le déploiement d'une mission angolaise d'assistance technique à la réforme du secteur de la sécurité et l'adoption de la feuille de route correspondante établie par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), ont fait avancer le processus de réforme. Par ailleurs, la présidence, le Gouvernement, l'armée et les organisations de la société civile ont formulé une position commune sur le processus de réforme et ont pu ainsi présenter aux partenaires internationaux de la Guinée-Bissau un front uni avant d'affronter l'épreuve des consultations avec l'Union européenne, en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou.

3. En février et mars, le Président Malam Bacai Sanha et les membres de son gouvernement ont déployé une intense activité diplomatique auprès de la communauté internationale pour faire mieux comprendre la nature des difficultés qui assaillaient le pays. Une délégation conduite par le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior est allée au Sénégal du 14 au 16 février. Le Ministre des affaires



étrangères s'est rendu à Lisbonne, Paris, Berlin, Londres et Bruxelles à la tête d'une autre délégation entre le 13 et le 25 février. Il était porteur d'un message dans lequel le Président prévenait ses homologues européens que la suspension de la coopération avec la Guinée-Bissau et l'application de sanctions individuelles joueraient contre la stabilité du pays. De son côté, mon Représentant spécial a appelé l'attention des autorités nationales sur la nécessité de tirer parti de ces consultations pour s'attaquer véritablement aux problèmes à l'origine de la suspension partielle de l'aide internationale au pays.

4. Le Premier Ministre conduisait la délégation de haut niveau qui s'est présentée à la séance d'ouverture des consultations de la Guinée-Bissau avec le Conseil de l'Union européenne qui s'est tenue à Bruxelles le 29 mars. Il a transmis les réponses de son pays aux diverses questions soulevées par l'Union européenne, notamment sur la gouvernance et l'état des investigations sur les assassinats politiques de 2009. Il a insisté sur la volonté des autorités de son pays de consolider la stabilité en renforçant l'état de droit et en s'attachant en priorité à réformer le secteur de la sécurité. Il a demandé que l'Union européenne, l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO et la CPLP aident la Guinée-Bissau à réussir son pari de réformer les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, d'intensifier la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée et de réduire le niveau de pauvreté.

5. Dans un communiqué publié après la réunion, l'Union européenne a indiqué que les événements du 1^{er} avril 2010 constituaient une violation grave de l'Accord de Cotonou, tout en prenant note de la réactivité et de l'esprit positif manifestés par le Gouvernement et en se félicitant des renseignements qui lui avaient été fournis. Le communiqué énumérait ce que l'Union européenne estimait être les obligations du Gouvernement à remplir avant toute reprise pleine et entière de la coopération, à savoir : a) fournir un calendrier détaillé de mise en œuvre effective de la réforme du secteur de la sécurité, établi sur la base de la stratégie nationale adoptée par l'Assemblée nationale et du paquet législatif préparé par la suite avec l'appui de l'Union européenne; b) renouveler la hiérarchie militaire conformément aux recommandations de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP pour la réforme du secteur de la sécurité; et c) conclure les enquêtes judiciaires indépendantes sur les assassinats de 2009 et les événements militaires du 1^{er} avril 2010.

6. À l'issue d'une réunion extraordinaire tenue le 15 mars, le Conseil des ministres a souscrit à l'application de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP. Il a donné la priorité aux activités essentielles prévues dans la feuille de route, à savoir l'assistance technique, la formation de cellules de protection nationales et l'entraînement d'un bataillon aux opérations de maintien de la paix. Il a toutefois émis des réserves quant au déploiement d'unités de police venues de l'extérieur prévu pour fournir à la Guinée-Bissau une capacité de protection.

7. Le Président bissau-guinéen a participé au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la CEDEAO qui s'est tenu à Abuja les 23 et 24 mars. Le Sommet a adopté la feuille de route de la CEDEAO/CPLP et a décidé d'allouer 63 millions de dollars à la Guinée-Bissau au titre de la contribution de la CEDEAO à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Il a également approuvé l'envoi en Guinée-Bissau d'une équipe d'assistance technique chargée de former et renforcer les cellules de protection responsables de la protection des institutions et personnalités nationales, de contribuer à la protection de la Commission nationale d'enquête sur les assassinats politiques de 2009 et à la mise en place d'un

programme de protection des témoins. Les dirigeants régionaux ont exhorté les États Membres à fournir une assistance supplémentaire aux forces armées bissau-guinéennes dans un cadre bilatéral, sous forme notamment d'entraînement aux opérations de soutien de la paix.

8. Le Chef de l'État a présidé la cérémonie de lancement de la mission angolaise de coopération technico-militaire à la réforme du secteur de la sécurité qui a eu lieu à Bissau le 21 mars en présence du Ministre angolais de la défense, du Secrétaire d'État angolais aux affaires étrangères, du Secrétaire exécutif de la CPLP, de mon Représentant spécial et des hauts responsables bissau-guinéennes. Dans un entretien avec mon Représentant spécial après la cérémonie, le Secrétaire d'État angolais a insisté sur le fait que les autres partenaires internationaux avaient tout intérêt à appuyer le plan de réforme du secteur de la sécurité de la Guinée-Bissau et à se joindre aux efforts déployés par son pays. Il a également souligné le rôle crucial de l'ONU dans sa capacité de coordination au côté des autorités nationales ainsi que la nécessité de rendre le fonds de pension des militaires et policiers opérationnel de manière à faciliter la mise en œuvre des grandes stratégies de la réforme du secteur de la sécurité.

9. Le 4 avril, lors d'une réunion d'information avec les partis politiques sans siège parlementaire, le Premier Ministre a expliqué que la présence de la mission angolaise de coopération technico-militaire à la réforme du secteur de la sécurité s'inscrivait dans des accords bilatéraux de coopération militaire déjà entérinés par l'Assemblée nationale. Il répondait ainsi aux critiques formulées par ces partis, qui avaient le sentiment que le Gouvernement avait caché des informations sur le mandat et la structure de la mission. Le 13 avril, le Premier Ministre a convoqué les quatre partis politiques représentés au Parlement afin de rendre compte des consultations de la Guinée-Bissau avec l'Union européenne à Bruxelles, de la présence de la mission angolaise et des perspectives d'application rapide de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP.

10. Le 14 mars, la Commission parlementaire spéciale de l'administration intérieure, des pouvoirs locaux et de la défense a présenté à l'Assemblée nationale un rapport sur ses visites aux Ministères de l'intérieur et de la défense, entre le 15 et le 23 février, et sur ses entretiens avec les deux ministres et le chef d'état-major des forces armées. Le rapport insistait sur les contraintes opérationnelles des forces de sécurité et de défense et sur la nécessité urgente d'appliquer les lois organiques votées par le Parlement en 2010. Le 20 mai, le Président a renvoyé le projet de loi organique sur l'organisation de base des forces armées devant le Parlement en demandant l'inclusion dans l'organigramme de l'armée du poste de chef d'état-major adjoint. Le projet révisé est en lecture au Parlement.

11. Durant la période considérée, le mouvement du dialogue citoyen participatif Voz di Paz (Voix de la paix) a lancé la deuxième phase de ses recherches sur l'origine du conflit qui sévit dans les régions de Biombo et Cachéu. Cette phase, qui devrait s'achever en décembre 2011, permettra de faire une analyse approfondie des causes du conflit et de recommander des solutions à mettre en œuvre aux niveaux local et institutionnel sur les questions de l'insécurité, de la pauvreté, de l'accès à la justice et de la dimension politique du tribalisme.

B. Actualité économique et sociale

12. Malgré un contexte de fragilité économique persistante, le Gouvernement poursuit les réformes de l'administration et des finances publiques et s'efforce notamment d'améliorer la discipline budgétaire. Un taux de croissance modéré de 4 % est attendu pour 2011, grâce en partie aux perspectives d'embellie des exportations de noix de cajou et aux grands travaux d'équipement. L'inflation pourrait toutefois atteindre 4 %, soit deux points de plus que les 2 % fixés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine, conséquence notamment de la hausse des cours mondiaux du pétrole et des produits de base. Comme le renchérissement du pétrole et des denrées alimentaires sur les marchés internationaux risquait par ricochet de créer des tensions socioéconomiques dans le pays, le Gouvernement avait décidé début mars de réduire les taxes à l'importation sur les produits pétroliers dans l'espoir d'atténuer l'impact des hausses sur le coût de la vie. Pourtant, à la suite de ses consultations avec le Fonds monétaire international (FMI), il a décidé de revenir sur cette politique et a concédé qu'il ne pourrait amortir indéfiniment l'envolée des cours mondiaux des produits de base.

13. Malgré l'augmentation notable de la production céréalière et rizicole en 2010 et les multiples initiatives prises par les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau – à commencer par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) – pour stabiliser la production nationale de produits alimentaires, la sécurité alimentaire est restée fragile du fait à la fois des faibles revenus des producteurs et de la cherté de la nourriture. Les résultats de la cartographie d'évaluation de la vulnérabilité conduite par le PAM en étroite collaboration avec l'Institut national de la statistique afin de déterminer les capacités de sécurité alimentaire ont été publiés en mars 2011; ils montrent que 20 % en moyenne des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire, voire d'insécurité alimentaire grave pour 8 % d'entre eux. Les régions de Quinara, Bolama, Oio, Cachéu et Biombo sont les plus touchées.

14. Une mission du FMI s'est rendue à Bissau du 11 au 23 mars afin d'évaluer l'application du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période allant de juin à décembre 2010. Elle a estimé que les résultats étaient satisfaisants et que les perspectives de mise en œuvre des repères structurels dans la période de janvier à décembre 2011 étaient prometteuses. Le 10 mai, les bailleurs de fonds du Club de Paris ont annoncé une mesure d'allègement de dette pour un montant de 283 millions de dollars en faveur de la Guinée-Bissau, qui avait atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en décembre 2010. Parallèlement, le FMI et la Banque mondiale ont renforcé leur présence dans le pays en y nommant des représentants résidents.

15. Le Gouvernement prépare son deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les 7 et 8 avril, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Gouvernement a tenu des consultations avec les parties prenantes nationales et internationales au sujet des 10 principes pour l'engagement international dans les États fragiles et de la validation des conclusions des enquêtes sur la Déclaration de Paris et sur les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, conduites en janvier 2011. Ces conclusions seront présentées au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan (République de Corée) en décembre 2011.

16. La Banque africaine de développement a dépêché trois missions en Guinée-Bissau, du 27 février au 12 mars afin de suivre ses projets de renforcement des capacités de l'éducation et de l'administration, du 21 au 30 mars pour parler d'appui budgétaire avec le Gouvernement, et du 27 mars au 1^{er} avril pour évaluer le projet de développement des services de santé.

17. Dans le cadre des activités de l'équipe de travail conjointe PNUD/Organisation internationale du Travail (OIT) pour la création d'emplois dans les situations d'après conflit, une mission composée d'experts du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et de l'OIT venus de Dakar, Genève, New York et Bissau s'est rendue à Bissau du 4 au 9 mai afin de procéder à l'évaluation des besoins. Elle a identifié des points d'entrée pour élaborer une stratégie nationale en faveur de l'emploi et un programme conjoint PNUD-OIT de création d'emplois, au titre des dividendes de la paix qui seront soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix.

18. Quelque 290 740 enfants ont été vaccinés lors de la première campagne nationale 2011 de vaccination contre la poliomyélite ciblée sur les enfants âgés de moins de 5 ans. Le Ministère de la santé a conduit l'opération entre le 22 et le 25 mars, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et l'OMS ont également aidé le Ministère de la santé à réviser le plan d'action national pour la réduction accélérée de la mortalité infantile et maternelle dans la perspective de la réalisation des objectifs 4 et 5 du millénaire pour le développement, qui concernent la santé de la mère et de l'enfant.

III. Exécution du mandat du BINUGBIS

A. Renforcement des capacités des institutions nationales et appui au dialogue politique sans exclusive et à la réconciliation nationale

19. Le BINUGBIS et le PNUD ont continué d'apporter une assistance technique au comité organisateur de la conférence nationale, qui a lancé les conférences régionales préparatoires en mai avec un financement du Japon. Entre le 22 et le 25 février, le BINUGBIS a organisé en partenariat avec Swisspeace un atelier de renforcement des capacités pour 15 facilitateurs chargés de conduire les consultations. Le 19 avril, une journée de retraite financée par le PNUD a réuni les membres du groupe de travail technique chargé de définir des critères de sélection sans exclusive des participants aux conférences régionales. Les participants ont, entre autres recommandations, préconisé une augmentation du nombre de participants dans les régions et une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes et des différents groupes d'âge. Des consultations avec la diaspora bissauguinéenne vivant en Afrique ont été tenues à Dakar entre le 20 et le 22 mai, avec l'appui du PNUD. Les consultations avec la diaspora vivant en Europe ont eu lieu à Lisbonne les 26 et 27 mai, avec l'appui du Gouvernement portugais et en présence du Premier Ministre.

20. En collaboration avec la faculté de droit de Bissau, le BINUGBIS a conduit le 18 février huit ateliers de formation pour les membres de la Commission parlementaire spéciale d'examen de la Constitution. Il continuera d'accompagner le

processus d'examen constitutionnel, notamment en organisant aux niveaux local et régional le dialogue politique entre les parlementaires et les autres parties prenantes nationales au sujet des meilleurs principes et options politiques, ainsi que des consultations populaires qui ouvriront largement le processus.

21. Entre le 30 mars et le 7 avril, le PNUD a soutenu la création de trois brigades civiles de prévention des conflits dans les régions d'Oio, Biombo et Cachéu, les plus durement touchées par des conflits locaux chroniques. Ces brigades ont pour mission de rapprocher les autorités coutumières, les jeunes, les femmes, les organisations paysannes, les représentants du secteur de la justice et de la police et autres acteurs afin de faciliter l'analyse des conflits et d'appuyer la mise en œuvre de plans d'action axés sur le renforcement des capacités, la sensibilisation et la médiation par des rencontres régulières avec les divers groupes ethniques et entre les chefs coutumiers et les autorités nationales.

22. En partenariat avec le Bureau du Procureur général et en coopération avec le United States Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, le BINUGBIS a par ailleurs donné les 13 et 14 avril un atelier sur la protection des témoins et des personnalités. Les hauts responsables de la justice pénale et de la police ainsi que les représentants de la société civile participant à l'atelier ont révisé collectivement le projet de loi sur la protection des témoins et des personnalités en Guinée-Bissau en y intégrant des dispositions pour la protection des victimes, en tenant compte des normes internationales des droits de l'homme et du contexte national en matière de droits de l'homme. Le texte révisé sera soumis à l'Assemblée nationale après examen et approbation par le Ministre de la justice et le Conseil des ministres.

B. Appui aux services de la police, de la sécurité intérieure et de la justice pénale dans le cadre de la réforme intégrée du secteur de la sécurité

23. Depuis que les autorités nationales ont lancé le processus de sélection et de certification des agents des services de police et de sécurité intérieure en février, la Commission technique mixte indépendante a enregistré 1 954 agents des forces de l'ordre, des services de l'immigration, de la police des frontières et de la sécurité informatique. L'opération, conduite avec l'assistance technique et financière du BINUGBIS, devrait s'achever d'ici au 30 juin 2011.

24. La construction du premier commissariat modèle à Bissau se poursuit et est maintenant presque terminée. Le BINUGBIS fait des plans pour élargir le projet à d'autres régions, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

25. Le 22 mars, le Ministre de l'administration publique a lancé au nom de son collègue de la justice le processus de mise en œuvre des recommandations issues de la série d'ateliers et de séminaires organisés par le Ministère de la justice en 2010 avec l'appui du BINUGBIS, au sujet du renforcement de la coopération et de l'échange d'informations entre le ministère public, les magistrats et les services d'enquête de la police. Ce processus facilitera la mise en œuvre de la politique nationale pour la justice élaborée et adoptée par le Gouvernement en janvier 2011, avec l'assistance du PNUD.

C. Coordination de la réforme du secteur de la sécurité et état de droit

26. Durant la période considérée, la coordination de l'accompagnement international de la réforme intégrée du secteur de la sécurité s'est améliorée tant sur le plan technique qu'au niveau opérationnel. Le 7 avril, le secrétariat permanent du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité a convoqué, avec l'appui du BINUGBIS, la première d'une série de réunions bimensuelles avec les partenaires internationaux, dont l'Angola, le Brésil, le Portugal, l'Union européenne, le PNUD et le BINUGBIS, afin de mutualiser les renseignements techniques et opérationnels concernant les mesures de réforme en cours et de faciliter la coordination des activités des différents partenaires.

27. Le Gouvernement bissau-guinéen a nommé une commission interministérielle nationale de validation chargée de superviser, avec le concours d'observateurs internationaux dont la CEDEAO, l'Union européenne et le BINUGBIS, la procédure d'appels d'offre en vue de sélectionner l'établissement bancaire qui accueillerait le fonds de pension. Le 29 avril, la commission a annoncé officiellement que l'hébergement et la gestion du fonds de pension seraient confiés à la Banco da Africa Ocidental, conformément à la recommandation des experts indépendants mandatés par le Gouvernement avec l'appui de l'Union européenne.

28. Au titre de son appui au Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, le PNUD a financé les quatre ateliers régionaux de sensibilisation et d'information sur cette réforme organisés en mars, avril et mai avec le concours technique du BINUGBIS pour 200 participants venus d'horizons très divers – forces de défense et de sécurité, secteur de la justice, autorités coutumières et organisations de la société civile.

29. Le 11 mai, le PNUD et le Ministère de la justice ont tenu un séminaire sur l'accès à la justice à Bissau et dans les régions d'Oio et Cachéu, afin d'entériner les conclusions et recommandations d'une étude conduite entre novembre 2010 et mars 2011, d'où il ressortait que les différences régionales, en termes de criminalité et de recours aux mécanismes formels, coutumiers ou privés de règlement des litiges, tenaient à la capacité du système d'administration de la justice de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. L'étude a révélé par ailleurs des cas fréquents de justice populaire locale, qui dégénéraient souvent en conflits ouverts dans toute une région. Le 18 avril, le PNUD a signé un accord avec le Ministère de la justice en vue de l'ouverture à Bissau d'un bureau d'information et de consultation judiciaire et de quatre centres dénommés d'accès à la justice, à savoir deux à Bissau, un à Cachéu et un à Oio, afin de rapprocher la justice du peuple et surtout des groupes les plus vulnérables. Deux tribunaux régionaux, à Cachéu et Oio, seront rénovés avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Les centres d'accès à la justice s'apparenteront à des bureaux d'aide judiciaire – ils donneront des renseignements sur les droits des citoyens et le fonctionnement de la justice et proposeront des services de conseil et de représentation judiciaire aux populations les plus vulnérables. Entre le 16 et le 23 mai, le BINUGBIS a contribué à la formation d'agents de l'assistance judiciaire en matière de normes internationales des droits de l'homme et d'administration de la justice fondée sur les droits de l'homme.

30. À la suite d'une demande d'assistance émanant du Gouvernement, le BINUGBIS et le Service de la lutte antimines des Nations Unies, en concertation avec le PNUD, ont conduit du 13 au 19 février une mission d'évaluation technique avec la participation directe des forces armées. Les experts ont visité les zones de stockage des munitions, étudié les mécanismes de gestion des arsenaux et inspecté des sites d'entreposage de munitions à Bissau et dans les régions de Buba, Quebo, Bafata et Gabú. Ils ont fourni un appui technique pour l'identification et la destruction de plus de quatre tonnes de munitions inutilisables et dangereuses qui faisaient peser une menace immédiate sur les populations locales. Ils ont par ailleurs noté que 14 sites d'entreposage de munitions notoirement dangereux présentaient un risque d'incident grave susceptible de faire des blessés et des morts, notamment à proximité de l'aéroport international Osvaldo Vieira de Bissau et de la ville de Gabú.

31. Le PNUD a continué de fournir une assistance technique au programme humanitaire national d'action antimines par l'entremise du Centre national de coordination de l'action antimines et de l'organisation non gouvernementale Lutamos Todos Contra as Minas (LUTCAM), spécialisée dans le déminage. Au cours du premier trimestre 2011, quelque 171 000 mètres carrés de territoire habité et de terres agricoles ont été déminés, au profit de 14 600 bénéficiaires directs, surtout dans le nord et le sud du pays. Humanitarian Aid, LUTCAM et Cleared Ground Demining (ONG internationale spécialisée dans la destruction des engins explosifs) ont neutralisé 55 mines terrestres, 1 mine antichar et 1 860 restes explosifs de guerre. La Guinée-Bissau est dans les temps pour remplir ses obligations au titre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

D. Droits de l'homme et égalité des sexes : suivi, protection, promotion, renforcement des capacités et intégration

32. Les 22 et 23 février, le BINUGBIS a organisé un atelier régional de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes à l'intention des militaires et a aidé le Ministère de la défense à concevoir des modules de formation et à rédiger un manuel de formation d'instructeurs. Il a continué de surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays. Durant la période considérée, il a dépêché une mission dans les régions méridionales de Quinara et Timbali afin d'évaluer la situation des droits de l'homme et celle des femmes, en s'intéressant notamment aux droits économiques, sociaux et culturels. Le BINUGBIS a également surveillé les conditions de détention, plaidé en faveur de la séparation des prisonniers selon leur sexe et leur âge et demandé la libération ou l'inculpation de ceux qui étaient détenus arbitrairement. Conformément aux recommandations issues de l'examen périodique universel de 2010, le Gouvernement a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale. Il a invité les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme à évaluer les organes judiciaires de la Guinée-Bissau.

33. Au moment du deuxième anniversaire de l'assassinat du Président João Bernardo Vieira et du chef d'état-major des forces armées Tagme Na Waie en mars 2009, la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme, les avocats et les familles

des victimes ont dénoncé une fois de plus l'absence de progrès des investigations. Le 25 mars, mon Représentant spécial a organisé une rencontre à Dakar entre les membres du corps diplomatique accrédités auprès de la Guinée-Bissau et le Procureur général afin de faire le point du dossier, conformément à la résolution 1949 (2010) du Conseil de sécurité. Le Procureur général a révélé que la procédure judiciaire se heurtait à des obstacles d'ordre politique, financier et administratif ainsi qu'à des problèmes de sécurité. Dans son intervention du 29 mars devant l'Union européenne, le Premier Ministre a confirmé que l'enquête sur les assassinats se poursuivait mais n'aboutissait pas en raison de l'absence de preuves, de l'impossibilité d'entendre les témoins et de la parcimonie de l'assistance internationale.

34. Le 9 avril, le Département d'État américain a publié son rapport 2010 sur la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau dans lequel il pointait du doigt le manque d'indépendance de la justice et l'absence de garantie d'une procédure régulière, ainsi que l'impasse des investigations sur les assassinats, tueries et violences politiques de 2009. Il reprenait également les allusions de son rapport de 2009 sur l'implication de soldats sous le commandement de l'actuel chef d'état-major des forces armées dans l'assassinat du Président Vieira. Dans un communiqué publié le 11 avril, le Gouvernement a exprimé sa solidarité avec le haut commandement des forces armées et a remercié les militaires de contribuer à la stabilité du pays, en ajoutant que le rapport américain créait des tensions qui risquaient de déstabiliser le pays. Le 14 avril, l'ambassade des États-Unis à Dakar a fait savoir par une déclaration à la presse que le Gouvernement américain endossait le rapport du Département d'État.

35. Le 8 mars, Journée internationale de la femme, l'Institut de la femme et de l'enfant a lancé des consultations sur la formulation de la politique nationale d'égalité des sexes et d'équité, avec l'appui de l'ONU. Les représentants du Gouvernement et des organisations de la société civile ont rédigé un premier projet de texte, tandis que les consultations avec les grands ministères se poursuivent. La Commission parlementaire spéciale sur les femmes et les enfants révisé actuellement le projet de loi sur la violence familiale afin de l'aligner avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le 15 mars, le Groupe de travail thématique du genre a consacré une journée de retraite à l'évaluation de ses travaux et à la coordination renforcée de ses activités en faveur de l'égalité hommes-femmes. Le 14 avril, le Conseil des ministres a soumis à l'Assemblée nationale des projets de loi réprimant la traite d'êtres humains, notamment d'enfants, ainsi que l'excision des filles. Les deux textes ont été adoptés à une large majorité, les 2 et 6 juin, respectivement.

36. Le Comité directeur national de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a poursuivi l'élaboration de son plan d'action national et le collectif politique des femmes a fait campagne pour accroître la participation politique des femmes aux élections locales. Le BINUGBIS s'est lui aussi employé à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les institutions de la police et de l'armée. À la suite d'une de ses interventions, la direction de la police a approuvé, le 2 mars, la création d'une sous-direction Genre et protection des personnes vulnérables et ainsi que d'un groupe de formation aux questions de genre. Le 25 mars, la Commission des femmes militaires a organisé

avec l'appui du BINUGBIS un atelier de sensibilisation à la question du genre pour des officiers supérieurs des forces de la défense.

E. Appui à la campagne nationale de lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la traite d'êtres humains

37. Après la signature d'un mémorandum d'accord portant création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale le 3 décembre 2010 dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, le conseil d'administration de la nouvelle entité a été nommé en février et le Directeur de la police judiciaire a été désigné pour en être le premier président. Le BINUGBIS a aidé le nouveau personnel recruté pour renforcer les capacités de la cellule, qui devrait déménager dans de nouveaux bureaux avant la fin juin.

38. Le 15 février, le Bureau du Procureur général a émis à l'usage de tous les services de la police des instructions précises sur les procédures à suivre en cas de saisie de drogue ou d'arrestation de narcotrafiquants, à savoir s'en remettre à la police judiciaire, seule compétente en matière de lutte contre le trafic de drogue; cette intervention marque un grand pas en avant vers une meilleure coopération entre les organes répressifs.

39. Répondant à une demande formulée par le Premier Ministre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a entamé des consultations avec le Gouvernement au sujet du plan opérationnel 2011-2014 de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Un groupe de travail composé de représentants du Gouvernement, de l'UNODC et du BINUGBIS a été chargé de réviser le plan opérationnel, qui devrait être centré sur la justice pénale, l'exécution des lois et la réduction de la demande de drogue.

40. Le 1^{er} mars, l'UNICEF et l'OIT ont appuyé la formation à la protection de l'enfance et à l'abolition du travail des enfants dispensée par l'Organisation internationale pour les migrations au profit du Comité national de lutte contre la traite d'êtres humains. Le 1^{er} avril, l'UNICEF et le BINUGBIS ont aidé le Ministère de l'intérieur à organiser pour 20 policiers et gardes frontière un cours de formation d'instructeurs spécialisés dans la lutte contre la traite d'enfants, la protection de l'enfance, l'assistance aux enfants victimes de violences sexuelles ou ayant des démêlés avec la justice.

41. Dans le cadre de la création de l'Autorité centrale de coopération et d'entraide judiciaire internationale en matière pénale en Guinée-Bissau, l'UNODC a organisé un voyage d'étude auprès de l'Unité de coopération judiciaire (EUROJUST) de l'Union européenne à La Haye et de l'Autorité centrale portugaise à Lisbonne, du 2 au 6 mai. Une délégation de 12 hauts responsables bissau-guinéens, dont le Ministre de la justice et le Procureur général, ont participé à ce voyage, dont l'objet était d'explorer les possibilités d'entraide judiciaire.

42. Le 13 mai, le Procureur João Biaguê, par ailleurs membre de la faculté de droit de Bissau, a été nommé Directeur général de la police judiciaire, à la suite de la démission de Lucinda Barbosa Ahukarié, qui aurait reçu des menaces de mort et subi des pressions indues dans l'accomplissement de ses tâches. M. Biaguê a pris officiellement ses fonctions le 30 mai.

F. Appui aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

43. Le 24 février, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion à New York; la Guinée-Bissau avait envoyé une délégation de haut niveau conduite par le Premier Ministre. Les représentants bissau-guinéens et mon Représentant spécial ont fait le point de la situation dans le pays et des efforts que fait le Gouvernement pour la stabiliser et rétablir des relations avec les grands partenaires internationaux. Le Premier Ministre a répété que le Gouvernement bissau-guinéen était déterminé à poursuivre le processus de consolidation de la paix et à mettre en œuvre les principales réformes, dont celle du secteur de la sécurité. Depuis cette rencontre, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro, Présidente de la formation, s'emploie à entretenir et renforcer la mobilisation des appuis politiques et des ressources financières des partenaires internationaux afin d'aider le Gouvernement dans son travail de consolidation de la paix, de relèvement économique et de développement.

44. À la suite de ma recommandation préconisant d'allouer 16,8 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix à la mise en œuvre du Plan des priorités pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le BINUGBIS, l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales s'emploient ensemble à réviser ce plan dans le sens des observations et recommandations formulées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Des groupes de travail techniques ont été créés pour concevoir des stratégies plus poussées dans les domaines prioritaires qui bénéficieront de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Plan des priorités devrait être approuvé à la prochaine réunion du Comité directeur mixte, en juin.

45. Les projets financés au moyen de la première allocation du Fonds pour la consolidation de la paix sont en voie d'achèvement. Le 2 juin, le Ministre de la justice a présidé les cérémonies de mise en service des prisons régionales de Mansoa et Bafata. Les deux directeurs (des directrices en l'occurrence) et les surveillants ont pris leurs fonctions dans les bâtiments aménagés et équipés de neuf. La rénovation des casernes de Gabú et Quebo est presque terminée et la livraison du matériel requis pour les casernes du fort d'Amura est en cours. Le projet de formation professionnelle et d'emploi des jeunes s'est également achevé fin mars. En étroite partenariat avec le Secrétariat d'État à la jeunesse, à la culture et aux sports, le PNUD continuera de surveiller l'octroi du microcrédit par les banques chargées de gérer les lignes de crédit. Au 31 mars, 240 plans d'entreprise élaborés par des jeunes bénéficiaires étaient déjà soumis aux banques; 125 jeunes avaient reçu des subventions pour se lancer dans des activités génératrices de revenus.

G. Coopération régionale, partenariats et mobilisation des ressources

46. Mon Représentant spécial a usé de ses bons offices pour insister auprès des partenaires internationaux sur la nécessité de continuer d'accompagner les efforts que fait la Guinée-Bissau pour consolider la stabilité. À cet effet, il est resté en contact régulier avec les principaux partenaires internationaux de la Guinée-Bissau à Abuja, Dakar et New York, notamment les États Membres de la CEDEAO et de la

CPLP. Le BINUGBIS a lui aussi eu des échanges réguliers avec l'Angola, qui préside également la CPLP, au sujet de l'actualité politique, de la réforme du secteur de la sécurité et des activités de la Mission angolaise de coopération technico-militaire à la réforme du secteur de la sécurité.

47. Du 29 au 31 mars, mon Représentant spécial était au Brésil où il s'est entretenu avec les Ministres des affaires étrangères et de la défense ainsi qu'avec d'autres hauts responsables, dont le Directeur de l'Agence brésilienne de coopération. Les autorités brésiliennes ont promis de continuer d'appuyer les réformes en Guinée-Bissau, en particulier celle du secteur de la sécurité, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le 1^{er} avril, mon Représentant spécial a rencontré à Lisbonne des représentants des États membres de la CPLP afin de faire le point de la situation en Guinée-Bissau et d'examiner la feuille de route de la CEDEAO/CPLP. Il a invité ses interlocuteurs à continuer de soutenir la Guinée-Bissau et à se joindre aux initiatives bilatérales déployées par l'Angola pour soutenir l'effort national.

IV. Appui à l'application de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP pour la réforme du secteur de la sécurité

48. Le 24 mars, les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CEDEAO ont adopté la feuille de route pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et à la stabilisation en Guinée-Bissau. Comme le Conseil de sécurité avait demandé que la CEDEAO et la CPLP soient associées à l'estimation des moyens à prévoir pour que la feuille de route soit rapidement appliquée, j'ai dépêché à Bissau et Abuja du 11 au 18 avril une mission d'évaluation technique conduite par mon Représentant spécial adjoint en Guinée-Bissau et composée de représentants des Départements des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies. L'évaluation s'est faite en étroite concertation avec les autorités nationales, l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO et l'Union européenne, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux concernés.

49. La mission a recommandé que la CEDEAO mette rapidement sur pied une équipe de travail ou un mécanisme de coordination mixte CPLP/Union africaine/Union européenne/ONU qui serait chargé de faire les préparatifs nécessaires en vue de l'application de la feuille de route et d'encadrer et suivre le déroulement du processus. Elle a également fait plusieurs recommandations pour améliorer le fonctionnement des mécanismes de coordination existants et mobiliser les ressources requises pour lancer immédiatement le système du fonds de pension, le mettre en service et prendre des initiatives connexes telles que la réinsertion et la réintégration. Des recommandations ont également été adressées aux autorités nationales, à l'Union africaine, aux États membres de la CEDEAO et de la CPLP et aux autres partenaires bilatéraux, au BINUGBIS, à l'ensemble du système des Nations Unies et au Conseil de sécurité.

50. Le 4 mai, mon Représentant spécial a transmis le rapport final de la mission d'évaluation technique au Président de la Commission de la CEDEAO et au Secrétaire exécutif de la CPLP. Le rapport a été adopté par les deux organisations. De son côté, le Ministre de la défense a accueilli des représentants de la CEDEAO

et de la CPLP entre le 28 avril et le 2 mai pour une série de discussions sur les mécanismes de coordination des activités des deux organisations dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, conformément aux recommandations formulées par la mission d'évaluation technique. Il a également été question de la nécessité d'établir le fonds de pension en temps voulu.

V. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies/plan de travail stratégique commun

51. Lors de leur journée de retraite commune du 17 mars, l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUGBIS ont adopté un plan de travail stratégique commun assorti de valeurs repères qui permettront de mesurer et de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de la vision commune des Nations Unies pour la Guinée-Bissau. Les principaux éléments relatifs au mandat du BINUGBIS sont indiqués en annexe au présent rapport. Le plan de travail stratégique commun est aligné sur d'autres grands documents stratégiques, dont le Plan-cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau (PNUAD+), la deuxième génération du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

52. Le plan de travail stratégique commun a été élaboré à partir d'une analyse de la situation qui a mis en lumière les principaux handicaps du pays, à savoir des institutions fragiles et une gouvernance déficiente, des niveaux élevés de pauvreté et de chômage et une situation sociale médiocre. Le plan de travail vise à remédier à ces problèmes en définissant des objectifs concrets dans les quatre domaines indiqués ci-après. Les indicateurs de progrès, inspirés du PNUAD+ et de la résolution 1949 (2009) du Conseil de sécurité, traduisent à la fois le mandat du BINUGBIS et la place centrale des activités de développement dans la mission de l'équipe de pays des Nations Unies, de manière que les programmes de développement contribuent à la consolidation de la paix. L'une des grandes hypothèses de base est que les principaux choix d'orientation, de même que les priorités du Gouvernement et des partenaires internationaux, resteront inchangés. Le résultat attendu est que, d'ici à la fin de 2016, l'ONU, en coopération avec le Gouvernement et la communauté internationale, crée un environnement politique, sécuritaire et socioéconomique stable propice à la paix, au développement et au respect des droits de l'homme.

53. Dans le domaine de la gouvernance, le système des Nations Unies entend aider les autorités nationales à : a) organiser la conférence nationale du dialogue et de la réconciliation et à mettre en place des mécanismes de suivi; b) réviser la Constitution et le cadre juridique des réformes institutionnelles; c) plaider en faveur de l'engagement soutenu des partenaires de développement au service de la stabilisation nationale et de l'effort de développement; et d) formuler un programme d'assistance technique pour la préparation des élections législatives de 2012.

54. En ce qui concerne la croissance économique et la réduction de la pauvreté, il faudra essentiellement : a) contribuer à l'organisation d'une table ronde des donateurs après l'adoption de la deuxième génération du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté; b) promouvoir la création d'emplois, en particulier

pour les jeunes et les femmes; c) aider le Gouvernement à mener à bien son programme économique, en partenariat avec le FMI et la Banque mondiale; et d) améliorer la sécurité alimentaire dans le pays.

55. Les activités prioritaires dans le domaine de la protection sociale et du développement humain seront les suivantes : a) appuyer la mise en œuvre du plan opérationnel de haut niveau pour la réduction de la mortalité infantile et maternelle en Guinée-Bissau et du plan national triennal 2011-2013 en faveur de l'éducation, qui prévoit des stratégies pour l'enseignement primaire et professionnel ainsi que pour l'alphabétisation; b) plaider en faveur de l'augmentation de l'allocation des ressources et de l'exécution des budgets pour tous les services sociaux de base, notamment à travers l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous; et c) plaider en faveur de la réduction des inégalités dans la redistribution des richesses et les possibilités de développement humain.

56. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, les priorités seront les suivantes : a) mettre en œuvre une stratégie nationale intégrée de réforme du secteur de la sécurité avec notamment l'appui de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP; b) procéder aux démobilisations dans les secteurs de la défense et de la sécurité et poursuivre le processus de sélection et de certification du personnel de la police et de la sécurité intérieure, dans le respect des normes en matière d'égalité hommes-femmes et de droits de l'homme; c) élargir l'accès des plus vulnérables à la justice et le renforcement du système judiciaire, avec notamment la réforme du système pénitentiaire afin de mettre fin à l'impunité et de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale; et d) coordonner la mobilisation des ressources pour le fonds de pension et des initiatives connexes, notamment des mesures de réinsertion et de réintégration, à travers une réunion de haut niveau pour la réforme du secteur de la sécurité.

B. Information

57. À la mi-février, l'ONU a lancé un programme de radio afin de faire connaître ses activités en Guinée-Bissau et plus particulièrement celles qui concernent la réforme du secteur de la sécurité et le processus préparatoire qui aboutira à la conférence nationale. Le BINUGBIS et le PNUD ont continué d'apporter une assistance technique à l'équipe de coordination nationale de la campagne d'information sur la réforme du secteur de la sécurité lancée par le Movimento Nacional da Sociedad Civil para Paz, Democracia et Desenvolvimento (Mouvement civil pour la paix, la démocratie et le développement) grâce à une subvention de 30 000 dollars parrainée par le PNUD. Le 23 mars, la Guinée-Bissau et l'Angola ont signé un accord de coopération pour le renforcement des capacités et la modernisation des médias publics bissau-guinéens. Le Gouvernement japonais a de son côté déboursé 60 000 euros pour renforcer les moyens techniques de la télévision nationale.

58. Le 14 avril, le Conseil des ministres a décidé de suspendre la parution du quotidien *Ultima Hora*, dont la couverture des propos du Secrétariat d'État américain au sujet de l'assassinat du Président Vieira était jugée excessive par les autorités nationales. La Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme, le syndicat des journalistes et reporters sans frontières ont condamné cette décision, qualifiée

par eux d'attentatoire à la liberté d'expression. Le 20 avril, le Ministre chargé de la communication populaire a annoncé que la décision était annulée.

C. Sécurité du personnel

59. Pendant la période considérée, aucune menace directe n'a visé le personnel des Nations Unies en Guinée-Bissau. Le taux de criminalité est resté à un niveau maîtrisable. Toutes les mesures de sécurité concernant le personnel ont continué d'être strictement appliquées.

VI. Observations

60. Depuis mon dernier rapport, les autorités nationales de Guinée-Bissau et les partenaires internationaux du pays ont pris des mesures louables pour promouvoir la stabilité politique dans le pays. Je me réjouis que le Gouvernement ait réagi de manière constructive aux préoccupations exprimées par la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, en ce qui concerne l'état de droit, l'impunité et le rôle des militaires dans la stabilité politique du pays. Un dialogue continu entre les autorités nationales et les partenaires internationaux est essentiel pour promouvoir la consolidation de la paix et la stabilité. À cet égard, il est encourageant de constater que les institutions de l'État ont fait montre d'une vision commune lors des préparatifs des consultations importantes qui ont eu lieu en mars avec l'Union européenne, en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, et que les institutions de la société civile et les autorités militaires ont été associées à ce processus. J'estime que cette approche unifiée et la volonté affichée de discuter des questions litigieuses ont contribué à faciliter un dialogue constructif avec l'Union européenne. J'espère que ces questions seront résolues, ce qui permettra à l'Union européenne et à la Guinée-Bissau de reprendre pleinement leur coopération.

61. L'action menée en vue de promouvoir un dialogue élargi à toutes les parties prenantes dans le cadre de la prochaine conférence nationale est encourageante. Les préparatifs de cette manifestation sont en bonne voie, bien qu'ils progressent plus lentement que prévu à cause d'un manque de ressources. Cela est préoccupant, la conférence nationale étant la première tentative, depuis 1999, pour intégrer toutes les parties prenantes, y compris au niveau communautaire, dans un dialogue national sur les causes profondes du conflit et la recherche de solutions possibles. En outre, cette conférence permettrait de mettre en place des mécanismes permanents de dialogue sans exclusive, qui renforceraient les processus démocratiques, favoriseraient la réconciliation et contribueraient à prévenir les conflits. J'exhorte les principales parties prenantes en Guinée-Bissau à faire de cette manifestation une instance légitime pour se pencher sur les questions essentielles pour le progrès et la stabilité future du pays. J'engage les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau à continuer de lui fournir l'assistance nécessaire à la tenue de la conférence nationale.

62. Il convient de se féliciter de l'approbation d'une déclaration politique et d'un plan d'action sur le trafic de drogue transatlantique lors du Sommet du Groupe des Huit (G-8) et du Groupe des Vingt (G-20) tenu à Deauville (France), à la suite de la conférence ministérielle du G8+ tenue sur la question le 10 mai. Ces documents contribueront à renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le

trafic de drogue en y associant à la fois les pays d'origine, de transit et de destination. Je demeure particulièrement préoccupé par le trafic de drogue en Guinée-Bissau. Les ressources et les moyens très limités dont dispose le pays pour faire face à cette menace à la consolidation de la paix et combattre le trafic ont de quoi inquiéter, tout comme l'absence d'informations fiables. J'engage les partenaires de la Guinée-Bissau à accroître leur assistance pour surveiller ces activités illégales et contribuer à renforcer les capacités nationales en vue de combattre efficacement ce fléau, de manière coordonnée, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Je prends note de la nomination du nouveau Directeur général de la police judiciaire, que j'encourage à faire fond sur le programme de réforme engagé sous son prédécesseur en vue de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, et à s'acquitter des obligations prises par le Gouvernement bissau-guinéen, en particulier dans le cadre de l'Engagement de Freetown sur la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest au titre de l'initiative susmentionnée, qui a été signé en février 2010.

63. Au nombre des principales réformes auxquelles le Gouvernement veut procéder figure une réforme générale de l'administration portant notamment sur les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice. Une réforme globale du secteur de la sécurité continue d'être essentielle non seulement en raison de son caractère structurel mais aussi parce qu'elle contribuera à accroître la stabilité et à consolider la gouvernance démocratique et l'instauration de relations saines entre les civils et les militaires sous l'autorité civile. La construction de commissariats de police modèles, dotés des équipements appropriés, et la sélection et la formation des agents qui y sont affectés constituent un pas important dans les efforts nationaux pour rétablir l'autorité de l'État et les conditions de sécurité publique, et pour créer un service de police professionnel axé sur la communauté. Cela permettra de mettre un terme aux anciennes pratiques de violation fréquente de l'état de droit et des droits de l'homme. J'engage les autorités nationales à redoubler d'efforts pour construire le premier commissariat modèle à Bissau, ce qui ouvrirait la voie à la construction d'autres commissariats modèles dans l'ensemble du pays.

64. Je félicite les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO de s'être engagés à allouer 63 millions de dollars des États-Unis à la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO/CPLP pour la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit là d'un élément catalyseur essentiel pour la mise en œuvre intégrale de la réforme du secteur de la sécurité dans le pays, les partenaires internationaux et régionaux ayant à présent alloué d'importantes ressources pour financer l'application du cadre global national de cette réforme que les autorités nationales avaient approuvé en 2006. Je félicite également le Gouvernement angolais pour son généreux programme d'assistance concrète, qui comprend notamment le déploiement d'importantes ressources matérielles et humaines en Guinée-Bissau et l'allocation d'une assistance financière conséquente, des services de renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance pour la réfection des infrastructures militaires et des infrastructures de police. Des engagements supplémentaires d'appui à la réforme du secteur de la sécurité seront nécessaires pour mieux harmoniser et maximiser l'aide extérieure fournie aux autorités nationales et contribuer ainsi au succès de ces réformes.

65. Les priorités énoncées dans les plans nationaux de réforme du secteur de la sécurité et dans la feuille de route de la CEDEAO/CPLP constituent des éléments

essentiels pour promouvoir les réformes des institutions de défense et de sécurité, par l'intermédiaire des initiatives concernant les pensions, la réinsertion et la réintégration, et d'un programme de redéploiement visant à moderniser et à professionnaliser les structures militaires et les structures de sécurité. Je me félicite donc des progrès accomplis en matière de mise en place du fonds de pension et je demande instamment aux partenaires internationaux et aux autorités nationales d'allouer des ressources qui contribueront à rendre ce fonds opérationnel au cours des mois à venir. Le fonds dépendra des contributions internationales pendant les cinq premières années, après quoi la charge de son financement sera transférée au Gouvernement qui l'assurera par l'intermédiaire des contributions nationales prévues dans le cadre des réformes des finances et de l'administration publiques. La communauté internationale étant préoccupée par la question de la viabilité, je demande instamment au Gouvernement de commencer déjà à se préparer à assumer le moment venu la responsabilité du financement du fonds. Nous attendons également avec intérêt que le Gouvernement annonce ses propositions en ce qui concerne la modernisation et la professionnalisation tant attendues des forces armées, qui fonctionneraient sous l'autorité civile et dans le respect de l'état de droit.

66. J'invite les autorités nationales, l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, les organismes compétents des Nations Unies et les partenaires bilatéraux à mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation commune effectuée par l'ONU, la CEDEAO et la CPLP sur la feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité. Il faut accorder la priorité à la création d'une équipe de travail ou d'un mécanisme de coordination mixte comprenant des représentants de la CEDEAO, de la CPLP, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU, qui collaborera avec le Gouvernement à la mise en œuvre de la feuille de route. J'exhorte par conséquent tous les partenaires à conjuguer leurs efforts et à apporter un appui technique et financier approprié au fonctionnement efficace du mécanisme proposé.

67. Je félicite le Gouvernement brésilien d'avoir affecté deux experts légistes pour appuyer les enquêtes sur les assassinats politiques de 2009 en Guinée-Bissau. Je le félicite également pour l'appui qu'il apporte à la réfection d'infrastructures importantes de la police. L'aide qu'apportent les États-Unis à la mise en place d'un programme de protection des témoins et de personnes spéciales est également importante et opportune, et permettra d'accélérer le cours de la justice dans l'affaire des assassinats de 2009. Il est essentiel que les autorités nationales donnent sérieusement suite aux priorités énoncées dans la résolution 1949 (2010) du Conseil de sécurité et mènent à bien les enquêtes sur ces assassinats, en toute indépendance et dans la transparence.

68. Je demande instamment au Gouvernement de continuer d'axer ses efforts sur la réforme des finances publiques et la réforme de l'administration publique qui permettront toutes les deux d'ouvrir la voie à la mobilisation des ressources nationales accrues nécessaires aux investissements consacrés au développement et à l'amélioration des services sociaux. Les résultats satisfaisants que le Gouvernement a obtenus dans la réalisation des critères arrêtés avec les institutions internationales témoignent de son attachement aux réformes des finances publiques. L'établissement du texte définitif de la deuxième génération du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dont la réforme du secteur de la sécurité constitue un axe prioritaire, permettra également au Gouvernement de commencer à mobiliser des ressources pour financer la nouvelle stratégie. J'engage le

Gouvernement à collaborer avec ses partenaires de développement afin d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie et j'exhorte les partenaires de développement à aider les autorités nationales à organiser la table ronde des donateurs prévue pour mobiliser les ressources nécessaires.

69. Avant de clore le présent rapport, je tiens à adresser mes remerciements au personnel du BINUGBIS, dirigé par mon Représentant spécial, M. Joseph Mutaboba, et à l'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par mon Représentant spécial adjoint, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales nationales et internationales et aux autres partenaires, pour leur contribution à l'instauration d'une paix durable en Guinée-Bissau.

Annexe

Extrait du plan de travail stratégique et des critères du BINUGBIS

En décembre 2010, le Groupe de la planification stratégique a recommandé que les groupes thématiques établissent un nouveau format pour l'établissement d'un plan de travail stratégique commun qui, conformément à la résolution 1949 (2010), définirait des critères et indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Par la suite, au cours de la retraite tenue le 17 mars 2011, les organismes des Nations Unies présents en Guinée-Bissau ont entériné les critères proposés. Il a également été souligné que pour atteindre les résultats escomptés, le système des Nations Unies devra axer son attention sur les principaux problèmes du pays, à savoir : i) la gouvernance, la démocratie et le dialogue politique; ii) la croissance économique et la lutte contre la pauvreté; iii) la protection sociale et le développement humain; iv) la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit.

La vision commune des Nations Unies pour la Guinée-Bissau, autrement dit son objectif, est l'instauration d'un climat de stabilité en matière de sécurité et sur les plans politique, social et économique, qui soit propice à la consolidation de la paix et à l'exercice intégral des droits de l'homme. Les principaux critères et indicateurs de progrès ci-après seront réalisés grâce à l'action commune du BINUGBIS, de l'équipe de pays des Nations Unies, des parties prenantes nationales et d'autres partenaires internationaux.

Mandat du Conseil de sécurité	Principaux critères	Indicateurs de progrès	Délais
<i>Favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale</i>	1) Les institutions de l'État maintiennent la stabilité politique et institutionnelle et favorisent un dialogue ouvert à tous et la réconciliation nationale.	Une conférence nationale ouverte à tous est tenue et les mécanismes de suivi mis en place sont fonctionnels.	2011-2012
<i>Seconder la Commission de consolidation de la paix dans son action face aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix</i>			
<i>Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la sécurité publique et faire pleinement respecter la légalité</i>	2) Les institutions nationales, notamment les institutions de police, de sécurité intérieure et de justice pénale, assurent le maintien de l'ordre constitutionnel, la bonne gouvernance et la sécurité publique, et font pleinement respecter la légalité et les droits de l'homme dans l'ensemble du pays.	Nombre de parties prenantes nationales, y compris les parlementaires, dont la capacité de procéder à l'examen de la constitution s'est accrue Le Bureau du Procureur général achève les enquêtes sur les assassinats politiques de 2009.	2011-2014 2011
<i>Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité</i>		Nombre de parties prenantes nationales ayant renforcé leurs capacités de direction et les compétences qui leur permettent d'élaborer et de mettre en œuvre une vision à long terme pour le pays Le programme de protection des témoins est lancé et est opérationnel. Des élections législatives, locales et présidentielles pacifiques et crédibles sont tenues. Le processus de réorganisation de la police et des services de sécurité intérieure est lancé et progresse. La population sent que la sécurité publique s'est sensiblement améliorée et que les droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables, sont mieux protégés et respectés, grâce à la multiplication des commissariats de police modèles dans l'ensemble du pays.	2011-2016 2012-2014 2011-2016 2011-2016

Mandat du Conseil de sécurité	Principaux critères	Indicateurs de progrès	Délais
<p><i>Seconder la Commission de consolidation de la paix dans son action face aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix</i></p>	<p>Nombre de membres de la police et des institutions de sécurité intérieure dont les antécédents ont été vérifiés et qui ont été certifiés.</p>	<p>2011-2012</p>	
<p><i>Soutenir ce que fait le Gouvernement pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre</i></p>	<p>Un nombre défini de membres de la police et des institutions de sécurité intérieure dont les antécédents ont été vérifiés et qui ont été certifiés sont démobilisés et réintégrés dans la société.</p> <p>Les armes légères et de petit calibre hors d'usage sont rassemblées et détruites, et les munitions sont entreposées en toute sécurité.</p> <p>La Commission nationale des armes légères et de petit calibre est fonctionnelle.</p>	<p>2012-2014</p> <p>2011-2012</p> <p>2011-2012</p>	
<p><i>Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la sécurité publique et faire pleinement respecter la légalité</i></p> <p><i>Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité</i></p>	<p>3) Renforcement de la légalité, de la défense, de la justice, de la police et du maintien de l'ordre en Guinée-Bissau, conformément à la réforme globale du secteur de la sécurité, et renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme pour assurer la protection et la promotion du respect des droits de l'homme</p>	<p>2011-2012</p> <p>2011-2012</p> <p>2011-2012</p> <p>2011-2016</p> <p>2011-2016</p>	<p>Le programme national de lutte antimines est mis en œuvre.</p> <p>Les capacités en matière de formulation des orientations générales, de planification stratégique et de responsabilisation dans le système de justice pénale sont renforcées.</p> <p>Les services judiciaires (tribunaux et poursuites) sont améliorés et ont un système d'aide judiciaire et de conseils juridiques, et un centre national de formation judiciaire opérationnel.</p> <p>Les mécanismes extrajudiciaires de règlement des différends au niveau communautaire sont renforcés et les rapports entre les mécanismes traditionnels et le secteur de la justice formelle améliorés.</p> <p>La coopération entre les diverses parties du système de justice pénale est renforcée et les lois concernant en particulier les droits de la défense sont révisées et appliquées.</p>

Mandat du Conseil de sécurité	Principaux critères	Indicateurs de progrès	Délais
<i>Seconder la Commission de consolidation de la paix dans son action face aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix</i>		<p>Les services pénitentiaires sont renforcés et une approche correctionnelle est lancée.</p> <p>Les partenaires internationaux continuent d'apporter leur appui à la mise en œuvre des plans de réforme globale et suivie du secteur de la sécurité.</p> <p>Le processus de certification du personnel d'active des forces armées est lancé.</p> <p>Les activités de mobilisation des ressources sont multipliées afin d'activer le Fonds de pension et les stratégies de réintégration.</p> <p>Le processus de démobilisation et de réinsertion des combattants de la liberté est lancé et un plus grand nombre d'anciens combattants de la liberté sont démobilisés et réintégrés.</p> <p>La Commission parlementaire de la défense et de la sécurité est mieux à même de superviser la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité.</p> <p>Le public est plus sensibilisé à la réforme du secteur de la sécurité.</p>	<p>2011-2014</p> <p>2011-2016</p> <p>2011-2014</p> <p>2011-2016</p> <p>2011-2016</p> <p>2011-2012</p> <p>2011-2016</p>
4) Renforcement de la coopération et de la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité afin d'assurer la stabilisation de la Guinée-Bissau		<p>Nombre de réunions du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité</p> <p>La capacité de gestion du secrétariat permanent de la réforme du secteur de la sécurité s'est améliorée.</p> <p>Portefeuille de projets de réforme du secteur de la sécurité produit et diffusé aux partenaires</p> <p>Les stratégies et plans nationaux de réforme du secteur de la sécurité sont mis à jour et harmonisés.</p>	<p>2011-2016</p> <p>2011-2016</p> <p>2011-2012</p> <p>2011-2012</p>
<i>Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que la traite</i>	5) Le autorités nationales luttent plus efficacement contre le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains, en particulier celle d'enfants, et contre la criminalité organisée.	<p>Les capacités institutionnelles et humaines en matière de lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains, en particulier celle d'enfants sont renforcées.</p>	2011-2016

Mandat du Conseil de sécurité	Principaux critères	Indicateurs de progrès	Délais
<p><i>d'être humains, en particulier celle d'enfants</i></p>	<p>Le plan d'action gouvernemental de lutte contre le trafic de stupéfiants (2011-2014) est entré en application et est appuyé par la communauté internationale.</p>	2011-2014	2011-2014
<p><i>Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité</i></p>	<p>Le Gouvernement bissau-guinéen renforce son attachement aux mécanismes et cadres régionaux et internationaux de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, notamment aux initiatives des pays du G-8 et aux patrouilles maritimes.</p>	2011-2012	2011-2012
	<p>Le plan d'action de lutte contre la traite de mineurs est approuvé et lancé.</p>	2011-2012	2011-2012
	<p>Les enfants qui ont fait l'objet de traite et ont été récupérés et les enfants victimes de violence bénéficient de soins appropriés et sont remis à leur famille ou réintégrés dans la société.</p>	2011	2011
	<p>Il existe au niveau national une politique et un plan d'action de protection des enfants.</p>	2012	2012
<p><i>Promouvoir, défendre et contrôler les droits de l'homme et aider à institutionnaliser l'état de droit</i></p>	<p>La capacité technique des organisations de la société civile en matière de promotion et de protection des droits de l'homme est améliorée.</p>	2011-2012	2011-2012
<p><i>et</i> <i>Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité</i></p>	<p>La capacité des institutions nationales des droits de l'homme en ce qui concerne les principes de Paris et d'autres normes internationales en matière de droits de l'homme est améliorée.</p>	2011-2012	2011-2012
	<p>Les mécanismes chargés de surveiller la situation des droits de l'homme, y compris la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel, sont mis en place et sont fonctionnels.</p>	2011-2012	2011-2012
	<p>Le texte final du projet de politique nationale pour l'égalité des sexes et l'équité est établi.</p>	2011-2012	2011-2012
	<p>Le texte final du projet de loi sur la violence familiale est établi.</p>	2011	2011

Mandat du Conseil de sécurité	Principaux critères	Indicateurs de progrès	Délais
		<p>7) Le principe de l'égalité des sexes est intégré systématiquement dans la réforme du secteur de la sécurité conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité</p>	2011-2012
			2011-2012
			2011-2016
			2011-2016
			2011-2016
			2011-2016
			2011-2016
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012
			2011-2012

<i>Mandat du Conseil de sécurité</i>	<i>Principaux critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Délais</i>
<i>Concourir à la mobilisation de l'aide internationale</i>	La table ronde internationale pour la mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de la deuxième génération du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est organisée.	2011-2012	
	Les politiques et mécanismes de coordination de l'aide sont opérationnels.	2011	
	Le programme de réforme économique arrêté avec le Fonds monétaire international est mené à bien.	2011	
	Les réunions du Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau et pour la coordination de l'aide internationale sont tenues.	2011-2016	